

des mêmes entrailles, vraiment sœurs, et plus d'une fois ayant scellé leur fraternité dans le sang."

M. de Grandlieu constate que l'agriculture donne annuellement à la France, 40,000 soldats et 40,000 prêtres ; il ajoute : " ce sont eux, le prêtre et le soldat qui relèveront ensemble la patrie. "

Bien différente de la démocratie anglaise, la démocratie des républicains français détruit les forces de la nation au lieu de les réunir et de les vivifier.

" Le clergé, dit en terminant M. de Grandlieu, est assurément une de ces forces, qui n'a pas moins de droit que les autres à sa part de soleil et de liberté ; et si on la lui refuse, si on met hors la loi tous ces enfants du peuple pour qui Proudhon lui-même réclamait en 1848 la protection et le respect, ce n'est plus une démocratie qu'on nous fait, c'est suivant le mot brutal du même philosophe, quelque chose qui ne peut plus s'appeler que la démo-crapule ! "

L'HÔPITAL SAINT-JOSEPH À PARIS

La charité chrétienne est inépuisable à Paris ; elle trouve sans cesse des ressources nouvelles, des protecteurs dévoués et riches pour réparer les maux que sèment partout dans la grande ville les sectaires insensés qui siègent au conseil municipal et dans les Chambres.

Pour remplacer les écoles athées dont le crucifix est banni, les catholiques ont fondé et doté les écoles libres, dans lesquelles Dieu a repris la place qui lui est due ; pour subvenir aux besoins de ces vieux chanoines, de ces curés, de ces vicaires dont on a supprimé les modiques traitements, ils ont établi le denier du clergé ; et enfin, tout récemment, pour que le malade pauvre, obligé d'aller se faire soigner à l'hôpital, puisse y recevoir les soins si dévoués et si maternels des bonnes sœurs et trouver près de son lit de souffrance le prêtre pour l'exhorter et le bon Dieu pour le consoler, ils viennent de fonder un hôpital, *l'hôpital Saint-Joseph*.

Cet établissement charitable a été inauguré et béni par S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris, ayant autour de lui les membres du Conseil d'administration de la Société propriétaire : MM. F. Riout, Hamel, Pagès, Beluze, comte de Kergorlay, Lefébure, et les membres du conseil de l'Association protectrice : MMmes la duchesse d'Estissac, la marquise de Chaumont-Quitry, Morice, Demachy, comtesses de Béarn, d'Astorg, d'Hulst, de Kergorlay, Frignet, etc. ; MM. les vicaires généraux, plusieurs curés de Paris, et un très grand nombre de messieurs et de dames, membres de la Société et membres de l'Œuvre.

Mgr d'Hulst, président de l'Œuvre, a donné lecture d'un rap-